



Municipalité de Rivière-Bleue  
32 des Pins Est  
Rivière-Bleue, Québec  
G0L 2B0

Avis public est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale, que lors de la session régulière du conseil municipal, qui aura lieu mardi le 2 septembre 2025, à 19 h 30, à la salle du conseil, le conseil municipal statuera à l'égard d'une demande de dérogation mineure pour le lot 5 904 896 situé sur le Chemin Brissette.

- Rendre les normes d'implantations d'un chalet conformes au règlement de zonage 2015-364 et ses amendements.
- La superficie au sol sera de 46.85m<sup>2</sup> au lieu de 60m<sup>2</sup>.
- La longueur minimale de la plus petite façade sera de 5.49m au lieu de 6m

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil lors de la séance mentionnée ou faire parvenir, ses commentaires par écrit à l'intention de la soussignée, avant la tenue de cette séance.

Donné à Rivière-Bleue, ce 11<sup>ième</sup> jour du mois août 2025.

Claudie Levasseur  
Directrice générale